



ARRETE

Année 2023 N° 450^{-c} /MEF/DC/SGM/INStAD/SP 027 SGG23

Portant nomination des membres du Sous-comité chargé de la Communication, de la Publicité et de la Sensibilisation à l'appui du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi no 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la loi n°2012-02 du 19 janvier 2012 portant autorisation de ratification de la Charte africaine de la Statistique, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 04 février 2009 ;

Vu
Le Directeur national du
Contrôle financier

vu La loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin;

vu la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

vu la loi n°2022-07 du 27 juin 2022 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;

16-23
02

Aristide Aboyi EDAH SOHOU

- 
- vu le décret n°2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
 - vu le décret n°2021-523 du 13 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique désormais dénommé Institut national de la Statistique et de la Démographie ;
 - vu le décret n°2022-349 du 22 juin 2022 portant organisation du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation de février 2023;

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTE

Article premier :

Conformément aux dispositions des articles 15 et 17 du décret n°2022-349 du 22 juin 2022 portant organisation du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation de février 2023, les personnes dont les noms suivent sont nommées en qualité de membres du Sous-comité chargé de la Communication, de la Publicité et de la Sensibilisation à l'appui du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation (RGPH5). Il s'agit de :

Président : Secrétaire général adjoint du Gouvernement, Porte-parole du Gouvernement ;

Secrétaire : Directeur général de l'INStaD ou son représentant ;

Membres :

- **Monsieur William TCHEKPE**, Chargé de communication du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- **Monsieur Marius Hervé ATAYI GUEDEGBE**, Directeur de l'Administration et des Finances du Ministère du Numérique et de la digitalisation ;
- **Monsieur Anatole TOLOHIN**, Directeur de Cabinet du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- **Monsieur Damien MEDEDJI**, Coordonnateur du Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFORP), Représentant de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- **Monsieur Abdoul-Ramane ABDOULAYE**, Enseignant, représentant de l'Université de Parakou ;

- **Monsieur Koffi David MONTCHO HAMBADA** de l'Université nationale d'Agriculture de Kétou ;
- **Monsieur Chabi Akambi Fabrice ELEGBEDE**, enseignant-chercheur, représentant de l'Université nationale des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques d'Abomey ;
- **Monsieur Nassirou DOMINGO**, Président de la Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin ;
- **Madame Cathérine ADONON**, Secrétaire général de l'Association des femmes juristes du Bénin ;
- **Monsieur Arouna LAWANI**, Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Société civile ;
- **Monsieur Stanislas DEGBO**, Président du Conseil national des Organisations d'Artistes du Bénin ;
- **Madame Sabine AKPLOGAN**, Première vice-présidente de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin ;
- **Sa Majesté Toko Salifou KOUMA, Roi GANGOROSUAMBOU**, représentant des sages et têtes couronnées ;
- **Monsieur Malick GOMINA**, Maire de la commune de Djougou représentant l'Association nationale des Communes du Bénin (ANCB) ;
- **Monsieur Nazaire HOUNKPADOE**, représentant du Collectif des associations des églises évangéliques du Bénin ;
- **Madame Pierrette DJOSSOU AMOUSSOU**, représentante de l'Eglise du Christianisme Céleste ;
- **Monsieur Halissou SANI ISSA** Représentant de l'Union Islamique du Bénin ;
- **Abbé Nathanaël SOEDE**, représentant de l'Église Catholique du Bénin ;

Article 2 :

Le Sous-comité chargé de la Communication, de la Publicité et de la Sensibilisation à l'appui du Recensement apporte son appui à la diffusion des communiqués et messages publicitaires dans les organes de presse et au lancement officiel de la campagne de sensibilisation aux niveaux national, départemental et local.

Article 3 :

Le Sous-comité chargé de la Communication, de la Publicité et de la Sensibilisation à l'appui du Recensement peut se réunir en cas de besoin, sur convocation de son Président.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 FEV 2023

Le Ministre de l'Économie et
des Finances



AMPLIATIONS :

PR 1(ATCR) – SGG (01) - CABINET (01) - SGM (01) – AN (04) – CC (02) – CS (02) – CES (02) – HCJ (02) - HAAC (02) – CE (01) - DAF (01) – TOUS MINISTERES (24) INTERESSES (20) - JORB (01) – CHRONO (01).

Two handwritten initials in blue ink, possibly "JW" and "J", are written below the list of distribution points.

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.